



INFOS PRATIQUES

COVID-19 – SUPPRESSION TEMPORAIRE DE L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

Au vu de l'évolution du contexte actuel, l'agenda n'est pour l'instant plus accessible. Nous vous invitons, au cas par cas, à vous rapprocher de l'organisateur de la manifestation pour plus d'informations et vous remercions pour votre compréhension.

Mis en ligne le 13 mars 2020



Au vu de l'évolution du contexte actuel, l'agenda n'est **pour l'instant** plus accessible.

Nous vous invitons, au cas par cas, à vous **rapprocher de l'organisateur de la manifestation** pour plus d'informations et vous remercions pour votre compréhension.

Nous vous rappelons que vous pourrez trouver sur le site ou via Le guide des associations la plupart des coordonnées des associations dont vous pourriez avoir besoin pour vérifier la tenue ou non d'événements.



☰ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.